

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

/) ECRET N° 94-45 DU 10 MARS 1994
Portant PROMOTION ET NOMINATIONS
A TITRE EXCEPTIONNEL MILITAIRE ET
ETRANGER DANS L'ORDRE DU MERITE DU
BENIN.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,
GRAND-MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN

- VU : La loi n° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU : La Décision n° 91-042/HCR/FT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles
- VU : La loi n° 86-010 du 26 Février 1986 portant création de l'Ordre National du Bénin, modifiée par la loi n° 87-017 du 21 Septembre 1987 ;
- VU : La loi n° 87-018 du 21 Septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite du Bénin
- VU : Le Décret n° 93-199 du 08 Septembre 1993 portant composition du Gouvernement ;
- VU : Le Décret n° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU : Les Décrets n° 88-337 du 29 Août 1988 et n° 89-221 du 15 Juin 1989 portant nominations des Membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU : L'Extrait du Relevé n° 47/SGG/REL du 02 Décembre 1993 des Décisions Administratives prises par le Conseil des Ministres en sa séance du Mercredi 01 Décembre 1993 ;
- VU : Le Procès-Verbal de la Session Exceptionnelle du Conseil de l'Ordre National du Bénin du 01 au 06 Mars 1994 ;

Sur Proposition du Président de la République, Grand-Maitre de l'Ordre National du Bénin ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du Mercredi 09 Mars 1994,

DECRETE :

Article 1er. - Sont promus et nommés à Titre Exceptionnel, Etranger et Militaire dans l'Ordre du Mérite du Bénin pour prendre rang du 11 Mars 1994,

./...

les Officiers Français dont les noms suivent :

I- PROMOTION

AU GRADE DE COMMANDEUR

- Général de Brigade URWALD Paul

II- NOMINATIONS

AU GRADE DE CHEVALIER

- Colonel BALDECCHI Serge

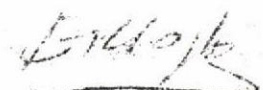
- Lieutenant-Colonel MUNK KOEFED Christian.

En reconnaissance du rôle appréciable qu'ils ont joué dans le renforcement des liens de coopération militaire entre la République Française et la République du Bénin.

Article 2.- Le Présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel

FAIT A COTONOU, LE 10 MARS 1994

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin.


Nicéphore D. S O G I O

Pour le Grand Chancelier de l'Ordre
National du Bénin par intérim absent
Le Membre du Conseil de l'Ordre National
du Bénin le plus ancien dans la Dignité
du Grand-Croix


Salomon D. S. BICKOU

AMPLIATIONS : PR 6 - AN 4 - Ministères 19 - GCONB 30 - CS 2 - SGG 4 -
MESGER 2 - Départements 6 - DFE-DLC-INSAE 3 - IGE-CSM-DCCT 3 - BN-DAN-ONE
3 - UNB-FASJEP-ENI 3 - JORB 2 - Intéressés 3.